

M. LOGAN : J'admets avec le ministre que c'est un point qui ne peut être réglé du coup. Il faudra aussi probablement discuter le point que vient de soulever l'honorable député d'York-sud (M. Maclean). Mais je crois qu'une disposition de ce genre est nécessaire dans l'application de notre politique canadienne. J'accepte la recommandation de l'honorable ministre des Chemins de fer de proposer mon amendement au bill qui sera basé sur les résolutions.

M. DUNCAN ROSS : Je proposerais qu'en rédigeant cet amendement, la proposition de l'honorable député de Thunder-Bay et Rainy-River soit prise en considération. Il n'y a pas de raison pour qu'un chemin de fer subventionné par l'Etat aille acheter son fer de construction dans la Georgie.

M. CONMEE : Les compagnies ont moins de raisons d'aller acheter leur fer à l'étranger que d'y acheter leur outillage.

M. GALLIHER : Le ministre n'a pas répondu à ma question et j'aimerais savoir à quoi m'en tenir sur ce point.

M. EMMERSON : Le Gouverneur en conseil a déjà le pouvoir de faire les arrangements que l'honorable député a mentionnés. Des marchés de ce genre ont déjà été conclus. Je n'oublierai pas ce que vient de dire l'honorable député.

M. E. M. MACDONALD : L'honorable député de Cumberland (M. Logan) devra aussi prescrire dans son amendement les attaches en fer aussi bien que le fer de construction.

Pour une ligne de chemin de fer depuis un point sur le chemin de fer Intercolonial, dans le comté de Halifax, jusqu'à Guysborough, dans le comté de Guysborough, et pour une ligne de chemin de fer depuis un point à ou près New-Glasgow, dans le comté de Pictou, jusqu'aux eaux profondes de Country-Harbour, n'excédant pas, en tout, 236 milles, au lieu des subventions de 116 milles et 120 milles accordées par le chapitre 57 de 1903, article 2, item 19 et 63, respectivement.

M. FIELDING : Je demanderai à l'honorable ministre des Chemins de fer de changer le contexte de cette disposition sans affecter la subvention ni changer les points extrêmes de la ligne. Ce chemin de fer est dans la partie est de la Nouvelle-Ecosse et s'étend de Dartmouth vers l'est à Guysborough, et depuis un point à ou très près de New-Glasgow, dans le comté de Pictou, jusqu'au large de Country-Harbour.

La ligne doit être construite en coopération par le gouvernement fédéral et par le gouvernement provincial. Ce dernier a adopté récemment une loi tendant à compléter la ligne et il est à propos que la même phraseologie se rencontre dans les deux lois, afin d'éviter tout malentendu. La modification que je propose dans le contexte ne change ni les points ni la distance ; elle est tout sim-

M. W. F. MACLEAN.

plement la réédition de l'article de la loi provinciale à ce sujet. Je propose pour cette disposition le texte suivant :

Pour un chemin de fer depuis un point sur le chemin de fer Intercolonial à ou près de Dartmouth, dans le comté d'Halifax jusqu'à Guysborough, dans le comté de Guysborough, avec des embranchements jusqu'à un point sur le chemin de fer Intercolonial à ou près de New-Glasgow, dans le comté de Pictou, et ainsi jusqu'à Country-Harbour, dans le comté de Guysborough, n'excédant pas...

Laissant en l'état le reste de la disposition. C'est un simple changement dans le contexte pour les fins de l'uniformité.

M. R. L. BORDEN : Avez-vous quelque compagnie particulière en vue ?

M. FIELDING : Oui ; il est connu publiquement que sir Montagu Allan est à la tête d'une compagnie qui s'occupe de ce chemin de fer, et signera probablement des contrats.

(L'amendement est adopté.)

M. R. L. BORDEN : Le ministre des Chemins de fer n'a pas encore donné des renseignements que j'ai demandés ce matin au sujet de ces différents crédits. Je n'ai pas voulu l'interrompre, car cela me paraissait inutile. Je voudrais qu'il prépare un mémoire sur chacun de ces 46 crédits, répondant aux questions que j'ai posées ce matin, afin que nous puissions obtenir ces renseignements en comité sur le bill, sans trop perdre de temps. Si cette réponse est préparée systématiquement, tous ces renseignements pourront être fournis en quatre fois moins de temps que nous en prenons pour questionner et répondre d'un côté à l'autre de la Chambre.

M. EMMERSON : Je préparerai ces informations pour l'honorable député.

M. R. L. BORDEN : L'honorable ministre voudrait-il inclure un autre renseignement, s'il peut le fournir en temps voulu ? J'aimerais savoir quel nouvelles régions seront desservies par les chemins de fer que nous venons de subventionner et quelles régions le sont déjà par d'autres chemins de fer actuellement en exploitation. Il serait encore intéressant de savoir combien de ces chemins de fer nous venons de subventionner sont réellement en construction dans le moment ? Je crois que j'ai fait parvenir, ce matin, au ministre, un mémoire écrit de tous les renseignements dont j'ai besoin.

M. EMMERSON : L'honorable député désire-t-il aussi la date de l'érection de chaque compagnie en corporation ? Quelqu'un a demandé ce renseignement. Je ne sais pas si ce détail est nécessaire.

M. SPROULE : C'est moi qui l'ai demandé. Je crois que nous devrions savoir aussi combien de subventions ont été accordées dans chaque province séparément ; je veux